

Agriculture : un crédit d'impôt pour sortir du glyphosate



La Commission européenne vient d'accepter la proposition du Gouvernement de mettre en place un crédit 'sortie du glyphosate' dès 2021 pour les agriculteurs français. Ce régime d'aide spécifique annoncé en décembre doit donc permettre d'accompagner durablement les exploitations qui renoncent volontairement au glyphosate.

Jusqu'à 2 500€

Introduite par l'article 140 de la loi de finances pour 2021, cette mesure octroie un crédit d'impôt d'un montant forfaitaire de 2 500€ pour les exploitations agricoles qui renoncent à utiliser du glyphosate en 2021. Elle s'applique aux secteurs des grandes cultures, de l'arboriculture et de la viticulture, ainsi que les exploitations d'élevage qui présentent un atelier significatif d'au moins un de ces secteurs de production végétale.



Ecrit par Echo du Mardi le 19 mai 2021

Le dispositif vient compléter les crédits d'impôt prévus pour l'agriculture biologique et la certification HVE (Haute valeur environnementale) avec lesquels il ne peut cependant pas se cumuler.

Faciliter la transition agroécologique

« Avec cette dernière approbation par la Commission européenne, le crédit d'impôt sortie du glyphosate est définitivement acté et opérationnel. Je me félicite de la mise en place rapide de ce dispositif simple permettant d'accompagner la transition agroécologique. J'invite donc tous les agriculteurs qui le peuvent à s'en saisir », explique Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.